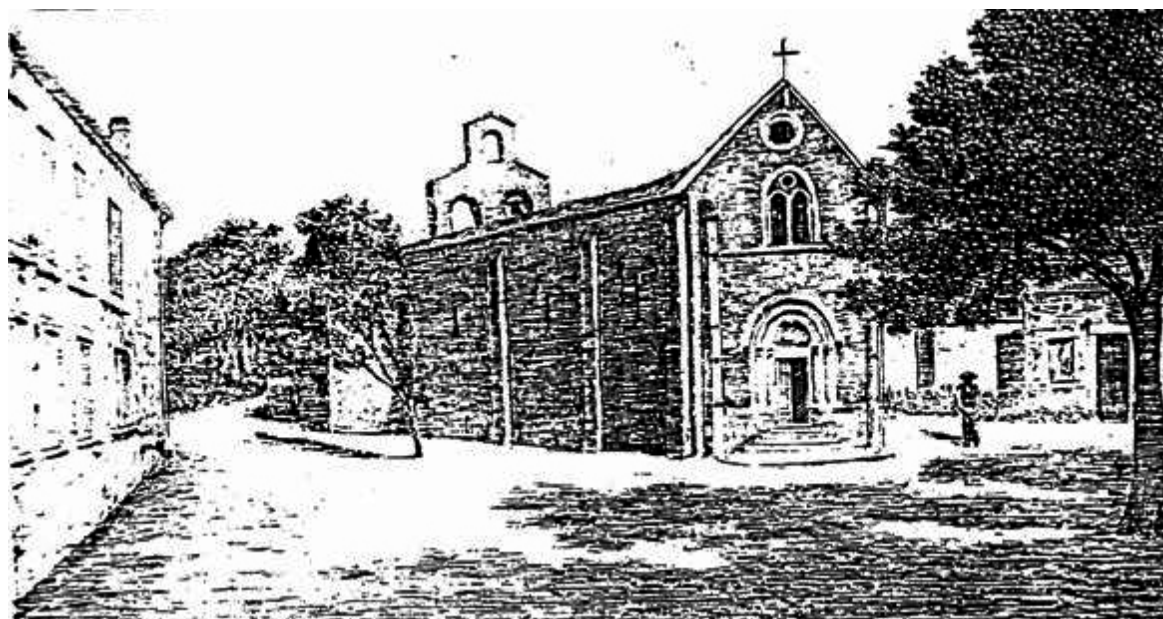


CHARBONNIERES ET SES EGLISES



Si les cathédrales sont édifiées pour l'éternité, les églises, elles, sont plus fragiles, et en ce qui concerne celle de Charbonnières on ne saurait dire combien de fois elle fut modifiée ou reconstruite depuis le Moyen-âge, époque à laquelle on prit connaissance, non de sa naissance, mais de son existence. Par contre, dans les temps les plus récents on sait qu'elle fut entièrement reconstruite vers le milieu du XVIII^{ème} siècle et modifiée à la veille du XIX^{ème}, on a également tout lieu de croire qu'elle fut toujours érigée au même emplacement et que dès sa naissance elle fut consacrée à Notre-Dame de l'Assomption.

Point non plus n'est besoin d'avoir été le théâtre d'événements mémorables pour que son histoire mérite d'être portée à la connaissance de ses descendants.

Cependant l'histoire d'une église ne se borne pas à sa description architecturale, elle est intimement liée aux événements qu'elle traverse au cours de sa vie, à l'atmosphère dans laquelle elle évolue selon que les temps lui sont propices ou défavorables. Ainsi, au moment où commence cette histoire, le christianisme marquait profondément la société médiévale.

La « Grande Peur de l'An Mil »

En proie à la famine, aux guerres et aux épidémies, les populations de l'An Mil vivent dans la crainte de l'Antéchrist et dans l'attente du jugement de Dieu. Saints et démons hantent les imaginations tandis que l'image de Jésus souffrant apaise les craintes et apparaît comme le signe de la miséricorde divine. L'anxiété ronge les hommes de ce temps-là, et jour après jour, ils sont dans l'attente que se réalise la fameuse prédiction du chapitre XX de l'Apocalypse :

« Je vis un ange descendre du ciel avec la clef de l'abîme et une grande chaîne dans la main. Et il saisit le Dragon, le serpent qui est le diable et le lia pour mille ans. Lorsque seront achevés les mille ans, Satan sera délivré de prison et il sortira pour égarer les nations. »

Ce verset, qui annonce le règne de Satan sur la Terre accumulant ruines et catastrophes avant la victoire définitive du Christ, fut l'objet de vives controverses à travers l'histoire de l'Eglise, et sa

réapparition aux environs de l'an mil ne fut pas étonnante, mais ces mille ans fallait-il les compter à partir de la naissance de Jésus, ou bien de sa mort ? Question qui va prolonger l'attente durant tout un siècle. L'anxiété s'accompagnait d'un sentiment de culpabilité, tout dérèglement biologique ou climatique, toute guerre entraînant incendies, meurtres et destructions étaient compris comme une punition du péché collectif :

« Alors, presque dans toutes les églises des sièges épiscopaux, des sanctuaires monastiques, et même les petits oratoires des villages furent reconstruits plus beaux par les fidèles. »

Bien plus tard, vers 1870, dans son Histoire de France, Michelet évoquera la fin du premier millénaire et le début du second en ces termes :

« C'était une croyance universelle au Moyen-âge, que le monde devait finir avec l'An Mil de l'incarnation. Avant le christianisme, les Etrusques avaient aussi fixé leur terme à dix siècles et la prédiction s'était accomplie. Le christianisme, passager sur cette terre, hôte exilé du ciel, devait adopter aisément ces croyances. Ce monde ne voyait que chaos en soi ; il aspirait à l'ordre, et espérait dans la mort. D'ailleurs, en ces temps de miracles et de légendes, où tout apparaissait bizarrement coloré comme à travers de sombres vitraux, on pouvait douter que cette réalité visible fut autre qu'un songe.

Au milieu de tant d'apparitions, de visions, de voix étranges, parmi les miracles de Dieu et les prestiges du démon, qui pouvait dire si la Terre n'allait pas un matin se résoudre en fumée, au son de la fatale trompette ? L'empire romain s'était écroulé, celui de Charlemagne s'en était allé aussi, le christianisme avait cru d'abord remédier aux maux d'ici-bas, et ils continuaient. Malheur sur malheur, ruine sur ruine. Il fallait bien qu'il vienne autre chose, et on attendait. Ce fut encore pis quelques années après. La famine ravagea tout le monde depuis l'Orient, la Grèce, l'Italie, la France et l'Angleterre. Les riches maigrèrent et pâlirent ; les pauvres rongèrent les racines des forêts, se laissèrent aller jusqu'à dévorer des chairs humaines. »

Cent ans plus tard, Georges Dubuy qui ne croit pas aux terreurs de l'An Mil, met cependant en lumière certains signes annonçant, dans le courant du XI^{ème} siècle, la montée des angoisses et conclut :

« ...dans les années qui avoisinent l'An Mil, la chrétienté sent qu'elle va tout entière franchir le passage. Elle s'y prépare donc en appliquant les pénitences que s'imposent les mourants. C'est pourquoi l'on voit les rites de purgation, non seulement se multiplier, mais devenir collectifs. Ainsi les pogroms, les excommunications, les bûchers d'hérétiques deviennent des preuves d'une volonté purificatrice qui s'explique dans l'attente de la Papouasie¹.

Le Moyen-âge

Pour les historiens, le « Moyen-âge » couvre le millénaire qui s'étend du V^{ème} au XV^{ème} siècle et se termine avec la prise de Constantinople en 1453. Durant les 300 premières années, l'Occident est en proie aux invasions ; Vandales, Wisigoths, Francs, Huns se succèdent, puis ce sont les Arabes qui, en 711, tentent de le conquérir pour le convertir à l'Islam ; Charles Martel les arrêtera à Poitiers en 732. En 800, une fois la paix revenue, l'Eglise est toute puissante dans l'empire carolingien, la chevalerie, les croisades marquent les siècles suivants. Après la mort de Philippe IV le Bel, l'antagonisme franco-

¹ Second avènement du Christ glorieux.

Il faut dire qu'au Moyen-âge très peu d'hommes connaissent le quantième du jour, et encore moins la date de l'année en cours. Le monde savant lui-même n'est pas absolument certain de la date de naissance du Christ, et ce n'est que trois siècles plus tard que l'on s'apercevra que le calendrier julien est en avance de onze minutes sur l'année réelle. Onze minutes, c'est négligeable sur une année, mais sur cinq siècles, et plus encore sur cent, cela risque d'entraîner des catastrophes et des confusions sans nom. Aussi le pape de l'époque, Grégoire XIII, décide-t-il de remettre en harmonie le calendrier terrestre avec la marche des astres et il décrète que le lendemain du 4 octobre 1582 sera le 15 octobre de l'année 1582, faisant disparaître dix jours, sinon de l'histoire du monde, seulement du calendrier des hommes. Mais une fois la mise en ordre achevée, restait encore le problème des onze minutes qui continuaient à courir et que le calendrier grégorien, qui venait de s'installer, tentera de régler en déclarant que certaines années séculaires ne seront plus bissextiles. Mais ceci est une autre histoire.



anglais se ranime et en 1337 débute une guerre qui va ruiner le pays pendant cent ans ; avec l'aide de Jeanne d'Arc, Charles VII la terminera en 1453.

Cette période, distinguée par les historiens comme étant le « Haut Moyen-âge », renferme un monde très peu peuplé ; au VIII^{ème} siècle, on compte en Gaule, en moyenne cinq habitants au km². Un pays très peu peuplé, mais aussi très peu cultivé, sa plus grande partie est encore occupée par des forêts, des marais et des friches. L'homme vit dans une nature sauvage, redoute de s'enfoncer dans la grande forêt refuge des bêtes sauvages, ours, buffles, aurochs et loups surtout, mais aussi de brigands et de hors la loi.

Il ne défriche pas non plus, d'abord parce qu'il n'en a pas encore les moyens techniques, mais aussi parce qu'il ne veut pas se priver de tout ce que lui offre la forêt, bois de construction et de chauffage, produits de chasse et de cueillette. Dans les clairières les paysans sèment et moissonnent, mais sans engrais, le rendement est très faible et le champ est vite épuisé, on l'abandonne alors pour quelques années et on va labourer un autre terrain.

Misère économique, obsession de la faim et des épidémies, oppression sociale, toute cette fragilité physique et morale explique les brusques crises collectives et les extravagances religieuses : les grandes peurs et les grandes pénitences.

Dans les villes, l'Eglise était fortement et puissamment organisée, ce qui n'était pas toujours le cas dans les campagnes. Un grand propriétaire pouvait construire une chapelle dans sa villa, puis demander un clerc à l'évêque et l'installer dans sa chapelle qui devenait alors le centre de la vie paroissiale du domaine.

C'est ainsi qu'au début du Moyen-âge se créèrent des églises privées que l'évêque avait bien du mal à contrôler, et dont le clergé se trouvait d'abord sous la coupe du grand propriétaire. Considéré comme domestique un peu supérieur, le clerc rural pouvait superviser les autres serviteurs et s'occuper des écritures, mais malgré le rôle relativement important qu'il joue dans sa paroisse, sa situation n'était pas très enviable.

Il réunissait les fidèles le dimanche et les jours de fête, on pouvait aussi lui demander de servir de notaire car il était censé connaître le latin. Il lui appartenait également de lever une dîme qu'il avait déjà bien du mal à percevoir, et quand il l'avait encaissée il en était bien souvent dépossédé par les grands propriétaires laïcs ou ecclésiastiques.

Telle devait être l'existence de ces « Carbonariaeens », ces lointains ancêtres qui, dans les années 900 de notre ère nous ont précédés dans la région ; ils seront les premiers aïeux dont nous ferons la connaissance, et ce grâce au Petit Cartulaire d'Ainay qui rapporte un banal acte de vente de domaine dans lequel il était question de Verdredias, lieu que nous appelons aujourd'hui les Verrières.

Mais que s'est-il donc passé au XIII^{ème} siècle à Charbonnières pour que des faits aussi minimes que des legs de 5 ou de 30 sols en faveur de son église aient traversé les siècles pour parvenir jusqu'à nous ? En 1234, le doyen de l'église primatiale lui lègue par testament 30 sols. En 1245, c'est Durand Thimotée, prêtre, qui fait lui aussi une donation par testament de 5 sols forts au luminaire de Notre-Dame de l'Assomption. En 1260, Bernard de Tassin, chevalier de l'Eglise de Lyon vend pour 100 sols viennois des droits qu'il possède au village. Serait-ce une conséquence de l'appel aux croisades, ou de la multiplication des églises domaniales ?

En 1477, pour la première fois un document signale que le curé de Tassin dessert également Charbonnières. Un autre parchemin plissé et ridé, rédigé en latin, relate une donation entre vifs d'un bien sis au village. Puis, vers 1640 apparaît un volumineux registre d'état-civil renfermant de précieuses informations sur la population des deux paroisses, on le croyait conservé en lieu sûr dans la commune quand il disparut mystérieusement vers 1960. De ce document irremplaçable il ne reste que la copie de la première page :



« Ce jourd'huy dédié au sacré Mistère de l'Ascension de Notre Seigneur a été baptisé par moy Jean Soubzin en l'absence du Curé, dans l'Eglise de Charbonnière Sébastien Peyraud fils à Claude et à Marguerite Faure habitant dudit Charbonnière, le Parrain a été Sébastien Peyraud, Boulangier à Lyon et la Marraine Claudine Pitiot, femme de Pierre Peyraud aussy Boulangier audit Lyon, fait le dix septième jour de May Mil six cent quarante. (J.B. Rabain) »

A défaut du registre disparu, voici quelques pages dues à des chroniqueurs de l'époque réunies dans des fonds conservés aux Archives épiscopales de Lyon :

« Feu Dame Hélène Dusoleil, de son vivant femme de M. Benoît de Loirivière, notaire et citoyen de Lyon fut décédée le quinzième novembre 1619, dans une maison dudit Loirivière appelée le Montcellard, paroisse de Tassin, et à cause du mauvais temps d'hiver fut impossible de la faire conduire audit Lyon, leur demeure pour la mettre en sépulture au tombeau de leurs prédécesseurs, de sorte que ledit Loirivière fut nécessité de faire mettre en sépulture dans l'esglise de Charbonnière, et dès lors deslibéré de faire construire une chapelle prenant partie dans ladite esglise et lieu de ladite sépulture à l'honneur de l'Annonciation de la glorieuse Vierge Marie mère de Notre Sauveur, laquelle chapelle a fait depuis construire et pour la dotation veult être célébrée en icelle annuellement et perpétuellement les festes Nativité, Conception, Purification et Assomption, et chacun jour Annonciation, Visitation et Présentation Notre Dame, une messe basse et l'antienne Salve Regina. »

Le domaine ayant été acheté en 1682 par Claude Guérin, bourgeois de Lyon, celui-ci fit, le 28 septembre 1684, bénir la chapelle privée de la maison en fondant quatre messes sous le même vocable de l'Annonciation :

« ...laquelle chapelle a esté ce jourd'huy bénite en temps que besoingt ou pourrait estre par Monsieur Claude Michel, prêtre et curé dudit Tassin assisté de M. Richard aussy prêtre du diocèse dudit Lyon, icelluy sieur Guérin a formulé et fondé par ces présentes sous le vocable de l'Annonciation de la Sainte Vierge quatre messes basses qu'il veult être dites et célébrées annuellement en ladite chapelle l'une le jour feste des grandeurs de la très Sainte Vierge qui eschoit chacun jour dix septième septembre, la seconde chacun jour et datte des présentes, en mémoire de la bénédiction qui a été faite de ladite chapelle, la troisième le jour de la Religion de Marie, le cinquième octobre et la quatrième et dernière le jour de feste de l'intérieur Marie (?) le dix neuvième du mois d'octobre, et ainsi continuer d'année à autres à perpétuité. »

Voici d'autres informations de même origine relative à la vie intérieure de la paroisse :

« Actes de baptême dressés par le curé André Gastet, Curé de Charbonnière et de Tassin et J.B. Rabain, prêtre (1640) et Pizol, curé d'Ecully (1645).

Livres où sont contenus les baptêmes qui sont faits depuis le dix septième may 1640, François Molin étant luminier. Ce 14 décembre 1649, André Gantillon a remis les clés de la lumière à son frère Pierre Gantillon et luy a laissé trente-neuf livres sept solz, et au plat des âmes une livre cinq solz.

Je, curé de Charbonnière ay veu et compté avec Pierre Gantillon, luminier, et s'est trouvé en lumière la somme de vingt livres saize solz et au plat des âmes trois livres dix-sept solz.

Ce 4 mars 1656, André Rajon, luminier à Charbonnière a acheté une cinture, changé une croix et un encensoir, pour le tout a despensé sept livres. Puis a fait souder un chandelier, plus pour la closture du cemetière, pour les cadettes 13 livres et 10 solz plus pour la despence du charroy des dites cadettes 12 solz. »

Autrefois on appelait « luminiers » les paroissiens qui étaient chargés de l'administration temporelle de l'église. Au nombre de deux ils étaient nommés par les fidèles pour deux ans ; à la fin de leur mandat ils devaient rendre compte de leur gestion devant la communauté d'abord, puis devant l'évêque.

C'était aussi aux luminiers qu'incombait la charge d'éclairer l'église, leurs ressources provenaient de dons en argent ou en cire, de legs de biens, de pensions perpétuelles par hypothèques sur un bien, en contrepartie ils devaient exécuter les volontés des testateurs, généralement faire dire des messes



à certaines dates. Les lumières de l'église représentaient une dépense importante et bien des petites paroisses ne recevaient que des dons en cire.

Ils pouvaient également contribuer aux ressources paroissiales en prenant un Royaume ; prendre un Royaume, ou Trône d'un Saint, s'était s'engager à faire une offrande déterminée par surenchère en l'honneur d'un saint, cette royauté durait un an, elle donnait le droit de porter la bannière aux processions et d'occuper une place spéciale à l'église.

A quoi pouvait bien ressembler notre église en ces temps lointains ? On peut imaginer un simple oratoire, ou une petite chapelle vouée depuis sa création à Notre-Dame de l'Assomption. D'après ce que l'on sait, elle a toujours été érigée au même emplacement, sur le coteau tourné vers le couchant, là, où autour d'elle, s'est formé le bourg qui plus tard, avec l'apparition du thermalisme, se déplacera dans la vallée.

Mais il n'est pas impossible qu'à une certaine époque elle ait connu un rang plus élevé que celui d'un simple lieu de culte ou de pèlerinage, ce qui pourrait aussi expliquer les largesses dont elle a bénéficié dans le passé.

Vers le thermalisme

Rassemblement insignifiant de quelques huttes qui prit le nom de la profession exercée par ses premiers habitants défrichant l'immense forêt pour fabriquer du charbon de bois, bourgade devenue village que rien ne distinguait encore des milliers d'autres villages de France à qui la Révolution venait de donner une existence officielle en les érigeant en communes, Charbonnières était déjà en marche vers son destin.

L'histoire de ses églises va se poursuivre avec les documents de l'abbé Marsonnat, à qui l'on doit la découverte de la source d'eau minérale en 1778, et les débuts d'exploitation de la station thermale de Charbonnières qui deviendra « les Bains » en 1897 ; mais aussi avec les récits des chroniqueurs du siècle : le baron Raverat, de Lippens, Gil Bert et autres.

Une nouvelle église est construite en 1841 par l'architecte Dupasquier qui fit faire le maître autel d'après une copie de celui de la cathédrale d'Autun qu'il avait réparé. Elle était romaine et s'élevait au même emplacement que la précédente, n'avait qu'une nef avec chapelles de transept et une abside qui disparut pour faire place au chœur, un petit campanile contenant les cloches surmontait le tout. La chapelle de droite dédiée à la Vierge fut restaurée en 1859, l'autre, celle du Sacré-Cœur était autrefois consacrée à Saint-Roch second patron de la paroisse. Un vitrail au-dessus de la porte représente les bustes de deux évêques, à l'entrée, l'ancien bénitier don de Mme Veuve Pupier était daté de 1843.

Je crois, dit le chroniqueur, que l'église a été agrandie par le chœur avec sans doute le dessein de la refaire entièrement, car l'ancienne nef, plus basse de niveau que la nouvelle, est séparée de celle-ci par une paroi de planches. On a démolit l'ancien chœur pour en faire un nouveau, le sol du transept et celui d'une première travée est à présent plus haut de huit marches que celui de l'ancienne nef.

Les vitraux du transept représentent : d'un côté, Jésus guérissant les malades, de l'autre, le Christ au milieu des enfants. Ceux de la première travée des basses nefs n'existaient pas encore, ils devaient représenter le mariage de la Vierge et la Visitation.

A la rencontre des quatre chemins au nord de l'église se trouve une croix en pierre à fût octogone bombé et croisillon avec soleil sur le plateau, elle est datée de 1821. Au bord de la route nationale, sur un petit mur à hauteur d'appui on voit une croix de pierre à la base de laquelle se lit la date de 1822 avec l'inscription « la piété des sœurs Molière ». Au sommet de la descente rapide allant du Méridien en direction de l'église, contre un mur, est une petite croix en pierre non datée, et en face,



dans une niche grillagée, vers un portail, contre l'angle d'une maison, se trouve une petite Vierge portant l'Enfant Jésus.

Bien que la paroisse se trouve sous le vocable de l'Assomption, Saint-Roch en est le second patron ; peut-être n'a-t-il fait que céder le pas à la Reine des Cieux car il y est vénéré de longue date et, avec Saint Christophe, partage l'honneur d'avoir sa statue dans la chapelle du Sacré-Cœur.

Un chroniqueur présente l'église de Charbonnières comme « ...coquettement placée à mi coteau du vallon où serpente ce ruisseau que tous les Lyonnais connaissent, à un kilomètre avant d'arriver à l'établissement thermal où est l'agglomération moderne. L'église est plutôt une chapelle, trop grande l'hiver et trop petite l'été, elle est à une seule nef avec deux chapelles de transept en cul de four, un petit campanile surmonte le tout. »

L'église actuelle

Ce que nous allons lire maintenant est extrait des archives paroissiales, l'histoire commence au début du XIX^{ème} siècle.

A cette époque, le Concordat obtenu par Bonaparte allait permettre à l'Eglise de recouvrer une partie de ses biens et de ses privilèges dont la Constitution civile du clergé votée en 1790 l'avait privée. Outre la confiscation de tous ses biens au profit de l'Etat, ce régime ordonnait l'élection des évêques et des curés par les citoyens actifs et leur rémunération par l'Etat, s'ils avaient prêté serment à la Constitution.

A Charbonnières, ce petit domaine avait autrefois été vendu à cinq citoyens, à présent il devait être racheté par la commune et mis à la disposition du desservant. Le prix en avait été fixé à ce qu'il en avait coûté aux acquéreurs plus les frais et la valeur des constructions nouvelles, soit 3000 livres. En outre, le traitement du curé devait être augmenté et les frais d'ameublement du presbytère pris en charge par la commune.

Face à cette avalanche de dépenses aussi impératives qu'imprévues, Mathieu Trouillet, le maire d'alors, incapable de faire face avec son maigre budget décida, avec l'accord de son conseil municipal de faire appel à la population, solution à laquelle la municipalité aura souvent recours dans les moments difficiles que connaîtra la toute nouvelle commune qui, à l'époque ne comptait guère plus de 200 habitants.

En 1804 Charbonnières va être honorée de la visite d'un éminent personnage qui autrefois se déplaçait bien moins que ne le font maintenant ses successeurs, le village n'était cependant pas le but du voyage du pape, c'était seulement sa traversée que le desservant d'alors allait livrer à la postérité.

« Ce jourd'huy, 21 novembre 1804, répondant au 10 brumaire an XII, nous, soussigné prêtre desservant la paroisse de Charbonnières, sur invitation à nous faite par MM. les grands vicaires de ce diocèse, et nous, soussignés maire et adjoint sur pareille invitation à nous faite par M. le Préfet du département du Rhône à l'effet d'assembler ladite commune, nous y étant conformés, nous nous sommes rendus processionnellement par le grand chemin tenant de Lyon à Latour pour assister au passage du Souverain Pontife, la postérité aura le regret de ne pas avoir vu la douce consolation que nous y avons éprouvée, Pie VII, escorté de gens d'armes a fait arrêter sa voiture près de nous, le prêtre soussigné lui a présenté la navette pour bénir l'encens, ce qu'il a fait avec la dignité pontificale, le prêtre s'est empressé de mettre de l'encens dans l'encensoir et à donner à ce geste commun aux fidèles, les trois coups d'encensoir, deux coups aux cardinaux qui étaient dans la même voiture.



Cette cérémonie faite, il a été lu par le prêtre desservant à haute et intelligible voix l'oraison « Oremus pro pontifice Pio Dominis conservet eum vivificet eum, et beatum faciat in terra et non trafat eum in animam inimicorum »².

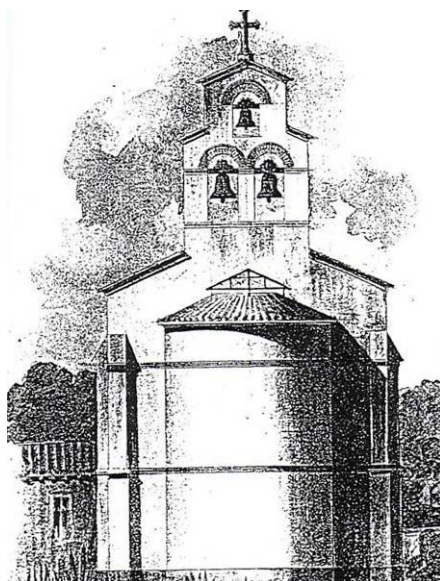
Cela fait, le Souverain Pontife s'est levé, a paru sur la portière de sa voiture et a porté ses regards paternels sur le peuple assemblé et lui a donné la bénédiction pontificale, le contentement qu'il avait intérieurement paraissait à (mot illisible), il fut, on peut le dire, charmé de cet empressement qu'il a découvert en nous. Le regret de ceux qui n'ont point paru à la cérémonie doit être inexprimable. Cette visite n'est point commune puisque l'histoire nous dit que depuis plusieurs siècles le Souverain Pontife n'a point paru dans nos contrées, nous devons cet avantage au couronnement de Napoléon Bonaparte Empereur des Français.

Fait à Charbonnières ce jour, mois et an que dessus - Ducat, prêtre desservant Charbonnières. »

C'était en effet pour se rendre à Paris le 2 décembre 1804 pour y sacrer Napoléon Bonaparte Empereur des Français, que Pie VII avait entrepris à 64 ans ce long et pénible voyage en période hivernale, ce dont l'Empereur ne lui sut apparemment aucun gré par la suite ; il est vrai que le pape avait refusé de participer au Système continental que Napoléon 1er voulait installer en Europe. Furieux de cette opposition, l'Empereur le fait enlever, le retient captif à Fontainebleau et confisque les Etats pontificaux en 1808.

Ce n'est qu'en 1814, à la chute de l'Empire, que Pie VII pourra regagner Rome et recouvrer ses Etats dont il sera à nouveau chassé en 1815, mais par Murat cette fois. Ces persécutions n'empêcheront pas le pape, magnanime, d'intercéder auprès des cours d'Europe en faveur du captif de Sainte-Hélène et d'accueillir sa famille à Rome, de plus il se refusera toujours à des représailles politiques.

Pendant ce temps, faute d'entretien et de moyens financiers, l'état de notre église se dégradait rapidement, et de plus elle devenait trop petite pour accueillir la foule de fidèles qui augmentait d'année en année pendant la saison des Eaux. En mai 1836 on avait pensé qu'avec 5000 francs de réparations payables en sept ans, et encore avec l'aide du préfet, on pourrait s'en sortir. Sur ces entrefaites le maire démissionne, son successeur, Louis Largeron, hérite d'une lourde succession avec l'église dont l'agrandissement et les réparations ne pourraient être envisagées qu'avec une participation importante du préfet à qui il est demandé d'intervenir auprès du ministre des Cultes dans ce sens.



² Prions pour notre Pontife Pie VII, Seigneur conserve-le et rends-le et fais qu'il soit heureux sur terre et ne tombe pas aux mains de ses ennemis.

Après de longues et nombreuses palabres la seule solution au problème ne peut que résider dans la démolition et la reconstruction complète de l'église. C'est finalement la décision qui sera prise à la suite de laquelle s'ouvrira un chantier qui va durer six ans et coûtera les yeux de la tête. Faute de détails, tant sur les travaux que sur leur financement, il semble que la nouvelle église aurait coûté 30000 francs, avec seulement une participation extérieure de 3000 francs. On ignore également tout des cérémonies organisées pour sa consécration et son inauguration.

Heureusement un chroniqueur en donne une description : « Située sur une pente dominant le vallon, l'église est de construction moderne, d'ordre byzantin et ogival mixte. Elle est construite sur les ruines d'une ancienne chapelle et ne comprend qu'une nef voûtée et deux chapelles latérales. On y remarque un assez joli autel en une espèce de stuc qui imite parfaitement le marbre ; aux quatre coins sont représentés les quatre Evangélistes, et sur le devant, les trois vertus théologiques du même genre ».

Après toutes ces années d'offices religieux célébrés à la sauvette, les Charbonnois disposent maintenant d'une belle église toute neuve qui permet d'espérer des jours exempts de problèmes.

Las ! Doucement, ne vient-on pas de constater que le presbytère est dans un tel état de délabrement qu'il n'est même plus en état d'être réparé, et ce précisément au moment où un nouveau prêtre vient d'être affecté à la paroisse. Pour le loger, le maire propose l'achat d'une petite maison que la fabrique³ seule n'est pas en état de payer, elle sera néanmoins acquise avec l'aide municipale. Et c'est une fois l'affaire conclue que l'on constatera que cette petite maison, que tout le monde avait trouvé si bien, s'avère tout à fait inconvenante à servir de logement au nouveau desservant, M. l'abbé Thévenon qui vient d'arriver dans sa paroisse.

Il n'y a pas de lieux d'aisances, pas de puits à eau claire, des chambres à remettre en état, des ouvertures à pratiquer, des placards à aménager, bref, il y a pour 2000 francs de travaux à entreprendre que ni la mairie, ni la fabrique ne sont en état de régler. Finalement, ce sera l'abbé Thévenon, futur occupant des lieux, qui fera l'avance de fonds, le conseil de fabrique s'engageant à lui rembourser la somme en dix annuités moyennant un intérêt de 3%.

A présent que tout semble redevenu normal, profitons-en pour faire un petit tour au village et visiter la nouvelle église qui n'a toujours pas de clocher, serait-ce là la raison qui incite les villageois à lever plus souvent les yeux au ciel quand ils passent devant ?

C'est alors que le conseil de fabrique se souvient d'un legs de 1000 francs fait en 1848 par M. Bonnepart, ancien adjoint, pour l'achat d'une cloche qui, faute de clocher, n'a encore pu être utilisée.

Considérant que pendant plus de 30 ans la commune n'a pu accomplir la volonté du donateur, que le campanile qui n'abrite toujours qu'une petite cloche fêlée est en très mauvais état, la fabrique estime que le moment est venu de réaliser enfin le vœu de M. Bonnepart.

Alors, par une opération de refonte et d'ajout de métal, la petite cloche fêlée de 50 kilos devint une belle cloche de 298 kilos sonnante claire qui fut installée dans le clocher provisoire. La facture du fondeur qui s'élevait à 1001 francs 44, généreusement ramenée à 1000 francs, fut adressée pour règlement à la mairie qui n'avait pas encore lâché le legs. Quant au clocher, il coûta 2500 francs à la fabrique qui s'en acquitta par paiements échelonnés.

Puis le 10 juillet 1884 ce fut le baptême et la bénédiction de la cloche qui reçut les noms de « Jeanne, Françoise, Nathalie » comme l'avait souhaité le donateur par testament. Le parrain fut M. Jean-Baptiste Audras-Chevenoz, conseiller municipal, Directeur de la Compagnie des Assurances du Nord, la marraine, Madame Françoise Nathalie Courajod, veuve Alfred Girodon.

³ La fabrique désignait autrefois l'organisme chargé de l'administration des biens de la paroisse. Lorsque furent instituées les fabriques paroissiales en 1311, on appela marguilliers, ou fabriciens, les dignitaires de la fabrique. Les marguilliers, qui pouvaient être des religieux, avaient la charge du registre dans lequel étaient inscrits les pauvres secourus par le curé, mais les fabriciens étaient des laïcs.



La bénédiction fut célébrée par Sa Grandeur Monseigneur Dubuis, évêque de Galveston, assisté de Monseigneur Pagnon, prélat de Sa Sainteté Léon XIII et vicaire général du diocèse de Lyon. Avaient également prêté leur concours : MM. Breul, chanoine de Galveston et aumônier des Religieuses de Marie-Thérèse, Berjon, curé de Charbonnières, Cony, prêtre retiré dans la commune, Prost, professeur aux Minimes donnant la troisième messe durant l'été.

Supprimées lors de la Révolution, les fabriques seront rétablies et réorganisées par le Premier Consul et fonctionneront comme établissements civils ; elles seront pourvues d'un *Conseil de fabrique*, assemblée délibérante, et d'un organisme d'exécution : *le bureau des marguilliers*. A l'exception du curé et du maire, membres de droit, les fabriciens étaient d'abord nommés par l'évêque et le préfet, puis se recrutaient ensuite par élection, ils étaient renouvelables par moitié tous les trois ans.

La loi du 5 avril 1884 obligea les communes à pourvoir, en cas d'insuffisance de ressources de la fabrique, aux grosses réparations des églises et des presbytères s'ils leur appartenaient, elles devaient également loger le curé ou lui servir une indemnité de logement.

Quand fut votée la loi du 5 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'Etat les fabriques furent supprimées et remplacées par des associations cultuelles, leurs biens devaient revenir à ces associations si elles étaient constituées, dans le cas contraire ils étaient versés aux Bureaux d'assistance et de bienfaisance des communes ou, à défaut, revenaient à l'Etat, ce qui motiva parfois des familles de donateurs à récupérer leurs dons.

Temporel et Spirituel au XIX^{ème} siècle

Au cours de ce XIX^{ème} siècle, les Français ont connu six régimes politiques différents : ils sont passés de la Révolution au 1er Empire, puis à la première Restauration, à la Seconde Restauration, à la Deuxième République, au Second Empire, avant de se retrouver en Troisième République après 1870.. Cette politique à géométrie variable, agrémentée d'un Calendrier révolutionnaire provisoire n'a pas été sans provoquer des répercussions à tous les niveaux des institutions de l'Etat.

La date de l'érection en commune de Charbonnières (1790) étant proche de celle de son édification en paroisse (1803), il a semblé intéressant d'établir un parallèle entre les deux pouvoirs, le Temporel et le Spirituel qui ont présidé aux destinées du village pendant les deux derniers siècles. Il ressort de cette comparaison que les deux pouvoirs ont été exercés par le même nombre de personnes : 21 maires et 21 prêtres. Un examen plus approfondi en vue d'établir une corrélation entre la durée des fonctions des uns et des autres n'a rien donné, maires et curés prenant et quittant leurs fonctions à des dates qui ne présentent aucun lien entre-elles.

Le seul résultat de cette recherche s'est borné à faire apparaître la fréquence des changements survenus au cours des exercices les plus longs, on a ainsi constaté que :

- l'abbé Ducat, entre 1804 et 1828, a vu passer 4 maires en 24 ans
- l'abbé Phillipon, entre 1835 et 1860, a connu 5 maires en 25 ans
- l'abbé Thevenon, entre 1860 et 1878, n'a connu qu'un seul maire en 18 ans

Du côté des maires :

- le Dr. Girard, entre 1886 et 1919, a connu 4 prêtres en 33 ans
- M. Colomb, entre 1850 et 1878 n'en a vu que 2 en 28 ans

Si l'on voulait relier ces mouvements de personnes à une tranche d'Histoire, on pourrait avancer que c'est au cours des deux Restaurations, 1814 et 1848, que les changements ont été les plus fréquents : 8 maires et 7 curés s'y sont succédés. La période la plus stable serait celle du Second Empire, 1851-1870, pendant laquelle Charbonnières n'a vu qu'un seul maire et deux desservants, mais ces résultats demeurent sans grande signification. Il s'agit là d'informations sans rapport direct avec



notre sujet, bien que, six changements de régimes en moins d'un siècle, avec les fluctuations que chacun d'eux apporte à l'énorme révolution industrielle qui s'annonce dans le monde, ne soit pas sans influence sur tous les éléments de la société.

Dans le domaine cultuel qui nous occupe en ce moment, le conseil de fabrique s'inquiète du nombre de fidèles qui augmente chaque année pendant la saison des Eaux, de ces paroissiens occasionnels qui ne participent pas à la vie du village, mais la compliquent et en accroissent le coût, ce qui l'amènera à demander au gouvernement l'octroi d'un titre vicarial qui lui sera accordé sans difficulté. Mais ces 450 francs annuels de vicariat ne peuvent apporter grand soulagement aux 500 habitants qui accueillent quelque vingt mille estivants pendant six mois de l'année. Au cours de ce XIX^{ème} siècle la population n'atteindra guère plus de 700 habitants, le millième n'arrivera pas avant 1910, et il faudra attendre 1936 pour que le « boom » commence et les fasse passer de 1300 à 4500 à la fin du XX^{ème} siècle, mais il faut dire qu'à cette époque il n'y avait plus un seul curiste dans la station.

Eglises d'autrefois

Prolongeons la rétrospective pour rappeler le souvenir des églises d'antan bien différentes de celles d'aujourd'hui, non pas par leur architecture, mais par leur aménagement et surtout par le rituel.

Depuis bien longtemps déjà les fidèles n'assistaient plus debout aux offices, des sièges, bancs ou chaises avaient été mis à leur disposition. Les premiers étaient généralement gratuits et le plus souvent destinés aux enfants, les chaises par contre étaient louées pour la durée de l'office moyennant une modeste redevance qu'encaissaient les chaisières, « petites vieilles » que l'on voyait trotter à travers l'église où elles effectuaient bénévolement de menus travaux.

Les chaises des premiers rangs étaient la propriété personnelle de certains paroissiens, notables ou personnalités locales, marquées à leurs noms, elles étaient réservées à leur usage exclusif et se distinguaient des chaises louées par un empaillage, ou un rembourrage spécial destiné à rendre plus confortable le court séjour hebdomadaire de leur propriétaire dans la maison de Dieu.

Parmi ces sièges personnels, il en était un que l'on ne retrouve plus guère aujourd'hui que chez les antiquaires : le prie-Dieu, chaise basse à deux niveaux et à dossier en accoudoir, spécialement conçu pour les longs agenouillements. Mais chaises ou prie-Dieu devaient être retournés plusieurs fois au cours de la messe pour que les assistants, à genoux ou assis, se trouvent toujours face à l'autel, et le bruit provoqué par le retournement de ces sièges produisait un bruit bien caractéristique aux églises d'autrefois.

Le rituel aussi était bien différent, la messe quotidienne a toujours existé, mais le dimanche, il y en avait plusieurs au cours de la matinée. La première, celle de six heures, était une messe basse, courte et sans musique, on la disait réservée aux cuisinières, aux misanthropes et autres lève-tôt. Dans certaines paroisses, une deuxième était dite à huit heures, mais la grand'messe était celle de dix heures, celle qui réunissait tout le village endimanché. Les paroissiens s'y rendaient avec leurs volumineux missels entre les pages desquels ils conservaient les images pieuses offertes à l'occasion d'une cérémonie. Il faut dire aussi que les vêpres étaient presque aussi suivies que la messe.

Tournant le dos à l'assemblée vers laquelle il se retournait pour l'inviter à la prière, le prêtre officiait face à l'autel, l'ordinaire de la messe était dit en latin et les fidèles y répondaient dans la même langue. Le prêche, qui tombait du haut de la chaire, mobilisait l'attention générale par le sujet développé chaque dimanche, mais aussi par l'annonce des événements prévus dans la paroisse au cours de la semaine à venir. Les hommes qui assistaient à l'office non accompagnés de leurs femmes s'asseyaient rarement, ils se tenaient debout, près de la porte, ils étaient les premiers à sortir pour rejoindre leurs camarades mécréants qui les attendaient au café de la place.



C'était le prêtre, ou un autre religieux, mais pas un laïc, qui donnait la communion aux fidèles agenouillés à la table de communion, à des fidèles à l'âme purifiée par l'absolution et au corps à jeun depuis minuit, conditions impératives qui tourmentaient les enfants timorés lors de leurs premières communions.

Il y avait aussi un personnage important qui participait au décorum de la grand'messe, il se manifestait également, mais moyennant finance, dans certaines cérémonies familiales religieuses dont il rehaussait le prestige.

Généralement homme de haute stature et de belle prestance, le torse moulé dans sa redingote rouge barrée en sautoir d'un baudrier richement chamarré d'or, une longue épée au côté, culotte courte et bas blancs, coiffé d'un majestueux bicorné emplumé, le Suisse arpentait majestueusement l'allée centrale de l'église en faisant sonner sur les dalles, à chacun de ses pas, une terrifiante hallebarde tenue dans sa main gantée de blanc, dont la hache terminale donnait le frisson aux âmes sensibles imaginant le Suisse décapitant les infidèles. Très au courant du rituel liturgique, le Suisse tenait un rôle de maître de cérémonie.

Pour le commun des fidèles non propriétaire de sa chaise, la rétribution qu'il devait verser à la chaisière pour louer un siège le temps d'une messe, était encaissé pour le compte du fermier qui avait enlevé l'adjudication de la « ferme des chaises » pour l'année. A titre indicatif, l'adjudication pour l'année 1865 avait été enlevée pour 545 francs payables en trois mensualités : 100 francs au 1^{er} mai, 200 francs au 1^{er} septembre et le reliquat au dernier dimanche de septembre.

Mais le rôle de fermier ne se limitait pas à la location de chaises, sa charge comportait également un certain nombre d'obligations, il devait aussi :

- Balayer l'église une fois par semaine, la veille des dimanches et des fêtes, mais jamais les dimanches et les jours de fête
- Araigner, non seulement la veille des grandes fêtes, mais une fois par mois
- Laisser sans rétribution les bancs des enfants de la paroisse, plus les chaises des institutrices communales, et celles de la femme et des enfants de l'instituteur, il pourra néanmoins exiger le paiement d'autres personnes qui se mettraient sur ces chaises ou sur ces bancs
- Le fermier est autorisé à percevoir cinq centimes par chaise toute l'année, les dimanches et fêtes chômées, à la messe et aux vêpres, à la messe des mariages, sépultures et services, mais deux centimes et demi tous les autres jours où, néanmoins il ne sera rien perçu des paroissiens
- Le fermier remplit en même temps les fonctions de sonneur. Il sera tenu de sonner tous les angélus, d'assister aux offices publics ou de s'y faire remplacer toutes les fois que ces offices réclameront la sonnerie

En septembre 1904 un ancien maire, M. Elie Charbonnier, lègue à la fabrique une somme de 1500 francs pour une horloge qui sera installée quand il y aura un clocher. Les intérêts de cette somme seront capitalisés jusqu'à ce que le clocher soit construit.

L'église moderne

Au début du XX^{ème} siècle, le problème majeur que posait l'église résidait dans sa capacité d'accueil qu'il était urgent de régler. Un architecte mandé par le conseil de fabrique propose deux solutions :

- Reconstruction complète d'une église avec clocher en avant de la grande nef, coût entre 160000 et 170000 francs
- Reconstruction seulement de la partie comprenant le chœur, les chapelles latérales et les travées, coût de 80000 à 85000 francs

Evidemment la tentation est forte pour le premier projet, mais la raison bassement matérielle du financement l'emporte et on se résigne pour le second. Un plan d'agrandissement est établi aussitôt



mais compte tenu de l'importance des travaux, une autorisation de l'administration est obligatoire pour les exécuter. Cependant, sans l'attendre, la fabrique commence à rechercher des fonds.

La souscription lancée parmi la population est un succès, tout le monde y participe selon ses moyens, les dons en centimes voisinent avec ceux de plusieurs milliers de francs, cette première collecte rapporte 62300 francs. Dans le même temps on entreprend les démarches auprès du gouvernement en vue d'obtenir un secours de 30 000 francs qui solderait la dépense.

Bien que fournissant la plus grande partie des fonds et que la loi lui confie le droit et la charge de diriger les travaux, le conseil de fabrique s'engage à remettre le bâtiment réparé et agrandi en pleine possession de la commune, sans réserve, quelle qu'ait été sa participation, sans aucun droit de propriété ou d'usufruit que ceux que lui confère la loi sur les bâtiments affectés à la célébration du culte catholique.

Le projet est alors soumis au ministre des Cultes qui l'adoptera à condition qu'une diminution de la dépense prévue, ou à défaut sur celles à prévoir, soit réalisée. On refait les comptes et on présente un nouveau devis inférieur de 10000 francs qui est approuvé. Une deuxième souscription rapporte encore 9756 francs qui, ajoutés à la première et au secours de l'Etat couvre la totalité de la dépense.

Mais si le financement est assuré, il n'en est pas de même du chantier qui se révèle plus important que les prévisions ne l'avaient laissé prévoir. On constate que les terrains sur lesquels doit être construit le prolongement de l'église sont en grande partie composés de sable et d'eau, même des sondages très profonds n'ont pas trouvé de sols suffisamment solides. Il ne sera pas possible de poser des fondations ordinaires, mais il faudra augmenter le volume de béton et établir des chaînages en fer, d'où un supplément de 5000 francs que la fabrique prendra en compte.

Les travaux commencent le 17 avril 1899 et, comme prévu, fouilles et fondations présentent beaucoup de difficultés en raison de la mobilité des sols due aux nombreuses sources qu'il faut dévier ; mais passé ce stade délicat, le bâtiment va s'élever rapidement. Plusieurs sortes de pierres sont utilisées : de Saint-Cyr pour les allèges de bases de fondation, de Villebois pour les socles des piliers intérieurs, de Tournus pour les bases et les chapiteaux des piliers isolés, des Estailades pour les croisées et de Saint-Just pour les arcs.

La première pierre est solennellement bénite le 27 août 1899 au milieu d'un grand concours de population par Monseigneur Déchelette, protonotaire apostolique, vicaire général délégué de son Eminence le Cardinal Couillé, archevêque de Lyon. Autour de l'officiant sont groupés les membres du conseil de fabrique, les membres du Conseil Municipal, de nombreux ecclésiastiques et de notables. Le double du procès-verbal est déposé dans la première pierre bénite qui est à la base de la colonne séparant le transept du chœur, côté de l'Evangile.

En 1900, les travaux sont terminés, l'église est bénite le 15 août.

En moins d'un an, une église avait jailli de terre, comme un grand lys poussé et fleuri en une nuit de mai ...

En l'an mil neuf cent, en la fête de l'Ascension de la Bienheureuse Vierge Marie, le 15 août, en la présence de Monsieur le Maire et d'une délégation du Conseil Municipal, en la présence du Conseil de fabrique, de Monsieur l'abbé Berlier, curé de la paroisse et promoteur de l'œuvre, l'église de Charbonnières-Les-Bains a été bénite par Monseigneur Déchelette, vicaire général, archidiacre de Lyon ; le maître-autel, précieux souvenir de Notre-Dame de Fourvière où il fut l'autel principal de la chapelle de Saint-Thomas, maintenant transféré et pieusement reçu, a été consacré sous le vocable de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, patronne de la paroisse, par son Eminence le Cardinal Pierre-Hector Couillé, Cardinal-prêtre de la Sainte Eglise romaine, au titre de la Trinité-des-Monts, Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules, assisté par Monseigneur Déchelette, vicaire général, et Monsieur le Chanoine Barbier, Supérieur de Vernaison.



En janvier 1901, lors de l'examen du bilan de l'opération, le conseil de fabrique constate un excédent de dépense de 11 994,60 Fr. Il sera résorbé par un secours de 8000 francs accordé par l'Etat et par une partie des rabais d'adjudication.

Parmi les archives paroissiales, desquelles cette histoire est extraite, figurent de nombreux devis, mémoires, situations, procès-verbaux du conseil de fabrique, mais pas un seul plan, pas même un croquis coté qui aurait permis de situer les modifications apportées à l'ancien bâtiment. On y trouve seulement quelques dessins d'architecte sur papier Canson qui représentent une église avec son clocher, sans doute celle que Charbonnières n'a pu s'offrir.

Toutefois l'un de ces dessins représente un plan de l'église dont les murs de la partie nord qui englobent le chœur, l'abside, le transept et les chapelles sont teints en noir, alors que ceux de la partie sud : la nef et le portail sont en rouge. Si l'on se reporte à la description de l'ancienne église de 1846 qu'en a fait Ogier, on voit qu'elle ne comportait qu'une seule nef voûtée et deux chapelles latérales, on peut donc en déduire que la partie noire du plan correspond à l'ancien édifice et que la rouge représente l'agrandissement prévu, ce que confirmerait la présence de quatre piliers intérieurs figurant en rouge sur le plan et dont on retrouve la présence dans le devis.

Finalement on connaît au centime près le coût de la modification apportée à l'église, mais on est incapable de dire en quoi consiste cette modification, ce qui est bien regrettable.

Née avec le siècle, notre église est toujours solidement assise sur les sols mouvants qui ont donné tant de soucis à l'architecte. A diverses époques elle a subi d'autres transformations, et des embellissements qui en ont fait ce qu'elle est aujourd'hui et lui ont permis de franchir sereinement son premier siècle.

Les Archives paroissiales

C'est en 1990 qu'elles ont été découvertes dans les combles du presbytère. Elles se composaient de 16 livrets de catholicité dans lesquels ont été consignés les actes des baptêmes, des mariages et des décès qui ont eu lieu entre 1803 et 1899. Elles comprenaient bien sûr tout le dossier de l'agrandissement de l'église dont il vient d'être question.

L'examen des livrets de catholicité ne présente guère qu'un intérêt généalogique car ils sont dans un très mauvais état dû à un long séjour dans un lieu mal protégé, les pages sont maculées, souvent collées ensemble par des coulées d'un produit semblable à du goudron qui ont rigidifié les pages, les rendant cassantes et très délicates à manipuler. D'autre part la lecture en devient vite fastidieuse en raison d'un texte répétitif qui se poursuit durant 96 ans, seuls changent le nom des personnes.

Quant aux délibérations du Conseil de fabrique, c'est le petit train-train de la paroisse, mêlés au mêmes sujets qui apparaissent périodiquement, on trouve parfois des événements non pas extraordinaires, mais suffisamment inhabituels pour être rapportés.

Tous ces documents, précieux malgré leur peu d'originalité, ont été placés en lieu sûr aux Archives épiscopales de Fourvière où ils seront certainement répertoriés et réunis dans un fonds concernant la paroisse de Charbonnières.

Voici donc un aperçu de la vie de la paroisse au XIX^{ème} siècle vu et commenté par les fabriciens.

Le 8 décembre 1828 il est décidé que :

- Lorsque les cierges pour sépultures ou offices seront fournis par la fabrique, la rétribution sera de un franc par cierge
- Pour une croix placée sur une tombe, il sera perçu deux francs pour une croix de première classe ayant trois pieds de haut, et cinq francs pour une croix de deuxième classe de deux pieds de haut (...)



- Pour placer des écussons sur les chandeliers du grand autel il sera perçu un droit de trois francs

Le 29 août 1830, les bancs de la chapelle de la Sainte Vierge sont adjugés :

- Les deux premières places à la veuve de Denis Delorme et à sa sœur moyennant trois livres et dix sols
- La troisième place à la veuve Colomb pour trois francs et dix centimes
- Les deux dernières à la mère Subrin et à sa fille, femme Perrin, pour trois francs chaque place

Le 10 août 1834, tous les fabriciens démissionnent, aucune explication sur ce départ massif n'est donnée.

Le 4 janvier 1835, le conseil de fabrique est reconstitué, ses membres sont désignés par l'évêque et par le préfet ; ils sont réunis pour savoir s'ils acceptent cette fonction.

Le 9 février 1841 la fabrique cède à la commune le jardin du presbytère, soit pour l'emplacement de la nouvelle église, soit pour la place, aux conditions suivantes :

- Que le susdit jardin soit aussitôt remplacé par un autre situé sur la place où se trouvait l'ancienne église, qu'il soit mis en bon état, clos, et surtout entre la place et le susdit jardin, et ai communication avec le presbytère sans être obligé de passer sur la place publique
- Que pour ne pas rendre le presbytère inhabitable, la façade de l'église ne dépasse pas l'angle du puits en face de la place, qu'on donne au presbytère sur le nouveau jardin les jours et les ouvertures que croit nécessaire M. l'architecte
- Que l'on ne pourra disposer du jardin actuel que lorsque les travaux, soit du presbytère, soit du nouveau jardin seront mis en exécution ou, du moins, irrévocablement arrêtés par l'architecte et approuvé par le préfet

Le 28 avril 1861, le conseil de fabrique décide d'instituer une classification pour les sépultures et services.



Sépultures

1^{ère} classe	Grand-messe, tentures au grand autel, 12 chandeliers au grand autel, 4 chandeliers à l'autel de la Sainte Vierge, 4 chandeliers à l'autel de Saint-Roch	110 Fr	
	Tous les écussons, 5 clercs, 4 chantres, 12 glas, 4 chandeliers autour du corps	Fabrique 35 Fr	Sonneur et fossoyeur 15 Fr
2^{ème} classe	Grand-messe, tentures au grand autel, 6 grands chandeliers, 4 chandeliers	70 Fr	
	Autour du corps, 10 écussons, 3 clercs, 4 chantres, 8 glas	Fabrique 17 Fr	Sonneur et fossoyeur 12 Fr
3^{ème} classe	Grand-messe, 6 chandeliers ordinaires au grand autel, 4 chandeliers	645 Fr	
	Autour du corps, 6 écussons au grand autel, 2 chantres	Fabrique 8 Fr	Sonneur et fossoyeur 10 Fr
4^{ème} classe	Messe basse, 4 chandeliers ordinaires au grand autel, 1 clerc		Sonneur et fossoyeur 8 Fr
	1 chantre, 4 glas		Sonneur et fossoyeur 8 Fr
Classe exceptionnelle pour les enfants non adultes	2 cierges au grand-autel, 2 autour du corps, 2 clercs, 4 glas	12 Fr	Sonneur et fossoyeur 5 Fr

Nota n°1 – Les parents qui réclameront pour ces enfants la levée du corps à domicile devront payer 3 francs en sus hors du bourg.

Nota n°2 – Si les familles désirent pour ces enfants non adultes une classe supérieure, elles pourront choisir l'une des ci-dessus.

Après trois ans d'utilisation, cette classification ne donne pas satisfaction, on trouve trop restreints le nombre des classes de sépultures, leurs tarifs insuffisamment gradués et les tarifs des services trop élevés. Le 1^{er} janvier 1864 le conseil de fabrique porte le nombre de classes à six, tant dans les sépultures que dans les services et diminue les tarifs de ces derniers.

En 1885, l'église est le théâtre d'un événement rarissime : la conversion d'un protestant, son abjuration et son baptême. Le procès-verbal de cette célébration est consigné au registre du conseil de fabrique.

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq et le vingt-deux du mois de novembre, Sa Grandeur Monseigneur Jourdan de la Passardière, auxiliaire de son Eminence le Cardinal Caverot, Archevêque de Lyon et de Vienne, a reçu dans l'église paroissiale de Charbonnières l'abjuration de M. Auguste François Louis Henri Blanc, ouvrier maçon, domicilié à Charbonnières, lequel a renoncé volontairement et de son plein gré à la religion protestante dite Eglise réformée dans laquelle il était né le 22 novembre 1862 à Lausanne, canton de Vaud (Suisse). En rétractant l'erreur de sa secte, il a déclaré entrer sincèrement dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, dans laquelle il a promis, avec la grâce de Dieu, de vivre et de mourir.

Monseigneur lui a ensuite donné sans condition le sacrement du Baptême. M. Blanc a ajouté à ses prénoms ceux de Marie Joseph Charles.

Le parrain a été M. Sainte-Marie Audras, demeurant l'été à Charbonnières et l'hiver à Lyon, 10 place Louis XVI, la marraine, Madame Marie Charpentier, veuve de Charles Martin, représentée par Madame Christophe Cochet, née Amélie Mauverney, demeurant à Charbonnières.



Ont signé avec Sa Grandeur, le Baptisé, les Parrain et Marraine, M. Lajoint, vicaire général et autres témoins dont les noms suivent.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat

La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat plaçait sous séquestre les biens de toute nature appartenant tant à la mense succursale de Charbonnières qu'à la fabrique de l'église, la conservation et la gestion en était confiées à l'administration des Domaines.

Avant l'inventaire du patrimoine paroissial, de nombreux donateurs usant du droit que leur accordait cette loi, avaient retiré de l'église les dons qu'ils lui avaient faits à différentes époques afin d'éviter la mainmise de l'Etat sur ces objets de culte.

La dernière réunion du conseil de fabrique s'est tenue le 9 décembre 1906. Après épuisement de l'ordre du jour, les comptes de la fabrique apurés faisant ressortir un excédent de recettes de 45 francs 60 centimes, le conseil émet et signe la protestation suivante :

« Nous, membres du conseil de fabrique de Charbonnières, protestons avec énergie et indignation contre le dessaisissement de la gestion des biens de l'église de Charbonnières qui nous est imposé contrairement à la volonté de Notre Sainte Mère l'Eglise. Nous déclinons toute responsabilité relativement à la gestion de ces biens dans l'avenir et faisons en toute sincérité profession de fidélité et de dévouement au Souverain Pontife et à Monseigneur l'Archevêque. »

Suivent les signatures : Sainte-Marie Audras, président - Assadas, trésorier - Pontet, secrétaire - Jean Audras - Nové - M. le curé Bergeron.

Le 25 août 1907 a lieu la première réunion du conseil dit « paroissial » nouvellement constitué en remplacement du conseil de fabrique. Présenté par M. le curé, Monseigneur le Cardinal Couillé nomme les membres du nouveau conseil qui sont les mêmes, avec en plus M. Laurent Renaud.

Il est en outre décidé d'assurer l'église et son mobilier contre l'incendie pour garantir à titre l'occupant.

Le 20 août 1922, M. le curé Bergeron informe le conseil qu'il fait don à l'église d'un tableau du XVI^{ème} siècle, sur panneau, peut-être de Jean Snetlinck (1597) représentant le « Calvaire de Jésus en Croix entre les deux larrons », un soldat perce son divin Cœur ; au pied de la Croix, Sainte Madeleine agenouillée, la Sainte Vierge soutenue par Saint-Jean, de chaque côté des larrons, dans le lointain, des soldats entrent dans Jérusalem représentée par une ville aux maisons gothiques.

Au cours de l'année ont été achetés 10 agenouilloirs et deux nouveaux bancs, ce qui porte le total à 10. La grande porte de l'église a été restaurée. L'église est maintenant éclairée à l'électricité avec 15 lampes, ainsi que la cure avec 23 lampes.

Un nouveau bail de douze ans est approuvé par le préfet, faveur personnelle à M. le curé en raison de son titre de bienfaiteur de la commune.

M. le curé informe le conseil de nouveaux dons :

- Une « Adoration des Mages », d'après Paul Véronèse, l'original se trouve à Venise
- « Notre-Seigneur et la Samaritaine », l'original est à l'église Saint-Sylvestre à Venise
- « Un Puits de Jacob », assez bonne copie de Giorgio Vasari (1512-1574)
- Deux grandes peintures d'Irénée Richard, l'une représentant « Marie-Madeleine aux pieds de Notre-Seigneur chez Simon le Pharisien » l'autre, « la Résurrection de la fille »
- Il annonce prochainement une nouvelle peinture, toujours d'Irénée Richard : « Le lépreux venant remercier notre Seigneur »

Deux nouveaux bancs sont installés, portant le nombre à 12.



En 1927 les différents candélabres du maître-autel et des deux chapelles ont été transformés et remis à neuf et adaptés au style de l'église. Les deux principales croix ont également été remises à neuf, l'une réargentée, l'autre revernie.

Quatre tableaux ont été installés dans l'église neuve :

- A gauche : « L'Adoration des Mages, Jésus à l'âge de 12 ans dans le Temple de Jérusalem » par Weirotter, ce tableau est sur cuivre, dans un cadre avec sa vieille dorure, il a été acheté 4000 francs
- A droite : le premier tableau donné en 1922 par M. le Curé « Jésus entre deux larrons », et, comme pendant : « la Mise au Tombeau » par Le Brun, de 1649, avec les armoiries de la Maison de Savoie à côté du monogramme L.B

En 1929 une double acquisition a été réalisée :

- Une statue de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, ivoirée, de un mètre cinquante de hauteur, sur pied gothique. Elle a été placée contre un pilastre de l'ancienne église
- Une garniture de six chandeliers et une croix en fondu, vernis or, du même modèle que celle achetée l'année d'avant pour le maître-autel

D'autre part, en prévision d'une forte hausse annoncée pour 1930, Monsieur le curé a commandé une garniture semblable pour l'autel de Saint-Joseph.

En 1930, des chandeliers sont achetés pour l'autel de Saint-Joseph.

Plusieurs bancs sont ajoutés en complément de ce que peut tenir l'église.

Considérant que l'installation de l'église est achevée, M. le curé envisage d'utiliser les ressources futures à la création d'une salle d'œuvre.

Ici se termine l'histoire du conseil de fabrique.

Et si on reparlait de l'église

Dans les années 50/60, alors que la station s'efforçait de rétablir dans l'après-guerre sa notoriété d'antan, la municipalité demanda à un cabinet d'architectes d'établir un « audit » sur la situation de l'église qui avait maintenant dépassé son demi-siècle et dont on ne semblait guère s'être soucié depuis sa naissance.

Ce rapport ne provoqua sans doute pas trop de surprise chez les « anciens » qui se souvenaient encore de sa construction laborieuse, par contre les édiles actuels furent quelque peu étonnés d'apprendre que leur église se composait en réalité de deux églises de style différent juxtaposées : l'ancienne, qui présentait quelques éléments de style roman faisant remonter sa construction au 13^{ème} siècle, et la nouvelle bâtie en 1900 dans le style pseudo gothique du temps.

Mais les vestiges de l'ancienne étaient rares, et les transformations successives apportées au porche et au mur pignon avaient supprimé tous ces caractères et lui enlevaient tout intérêt. Ne présentant plus aucun caractère historique et son état de vétusté devenant critique, le rapport préconisait sa démolition, d'autant plus qu'elle réduisait considérablement la surface de la place et masquait un bon tiers de la façade de la mairie.

La nouvelle, qui devait comporter un clocher et une tribune, ne fut jamais dotée de ces deux parties, sa construction s'arrêta à la deuxième travée de la grande nef. Du fait de cet arrêt dans la construction et de la juxtaposition des deux bâtiments, il résulta que l'ancien se trouvait un mètre plus bas que le nouveau et que leurs axes longitudinaux se trouvaient décalés de 2 mètres 60.



Pour tenir compte de la situation exposée par le rapport, l'architecte réalisa une étude visant au triple but d'agrandir la place, de dégager la façade de la mairie, de doter l'église d'un clocher et d'une tribune, avec le souci d'harmoniser autant que possible l'aspect extérieur des deux bâtiments.

Le projet prévoyait la construction du clocher et des bas côtés en béton de gravier ; la tribune, en liaison avec le clocher, répartie sur deux niveaux, pourrait accueillir 150 personnes, elle serait accessible aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur de l'église par deux escaliers de béton de 33 marches, réparties en trois volées et trois paliers.

Pour limiter le coût, les travaux seraient d'une grande simplicité, provisoirement les bétons seraient laissés bruts de décoffrage, les enduits intérieurs et le parement de pierres extérieur seraient reportés à plus tard, en fonction des possibilités financières. Et pour éviter tout décalage par suite de tassements éventuels entre les deux églises, un joint de dilatation serait prévu.

Pour conclure, l'architecte pensait que la meilleure solution était la démolition et la reconstruction de la partie ancienne, ce qui épargnerait des frais d'entretien très importants dans cette ancienne partie tout en stabilisant la plus récente.

C'est finalement ce programme qui fut réalisé, au moins dans ses grandes lignes en 1956/1957, qui donna à notre église l'aspect que nous lui connaissons.

Puis, vint l'Orgue

Avant de parler de celui de Charbonnières, je pense qu'une rapide rétrospective de l'histoire de cet instrument qui ne date pas d'hier présenterait quelque intérêt.

C'est au III^{ème} siècle avant J-C, en 246, que, Ctesibios, fils d'un coiffeur d'Alexandrie, créa le premier orgue à partir d'un petit instrument à vent et à double anche appelé aulos, très répandu à l'époque, qu'il s'était mis en tête de faire fonctionner avec de l'eau.

Bricoleur de génie, ce coiffeur en puissance entreprit de construire une machine à faire de la musique à partir d'éléments aussi hétéroclites qu'un sommier recevant de l'air par pression hydraulique, une dizaine d'aulos de différentes tailles, des pompes, des contrepoids, des pistons et des soupapes. De l'assemblage de ces pièces naquit effectivement un gros aulos qui fonctionnait bien à l'eau mais qui faisait surtout du bruit, et c'est sa femme, Thaïs, une musicienne, qui lui conféra le son musical qui lui manquait, devenant ainsi la première organiste d'un instrument qui s'appelait hydraule.

Pendant plus de quatre siècles l'orgue hydraulique régna en Orient et en Occident. Il était devenu le principal instrument d'accompagnement de toutes les manifestations, qu'il s'agisse de combats de gladiateurs, de banquets, de mariages ou d'autres festivités, il suivait même les armées en campagne.

Alors qu'il est aujourd'hui surtout une musique d'église, les musiciens de ce temps-là devaient changer de métier s'ils voulaient être baptisés, la religion rejetant les instruments de musique, l'orgue coûteux et luxueux en particulier.

Ce n'est qu'au IX^{ème} siècle que le premier orgue profane sera construit en Occident, et que le secret de fabrication fut transmis à des moines très cultivés qui se chargèrent de la facture d'orgue, mais sans pour autant le mettre au service de Dieu dans les églises.

Au X^{ème} siècle, on vit des chapelles et des couvents se doter d'un orgue, mais il faudra encore attendre quatre siècles pour qu'il fasse une entrée discrète dans les églises avant d'en devenir l'instrument liturgique.



A Charbonnières, c'est vers 1985 que naquit l'idée de doter l'église d'un orgue plus important que celui acquis en 1979, qui avait déjà pourtant marqué une nette amélioration par rapport aux harmoniums, épinettes, clavecins et autres pianos dispensateurs de musique d'accompagnement religieuse. Pendant quelques années on collecte une série de renseignements auprès des facteurs régionaux, et en 1990 le programme est au point, les caractéristiques et l'esthétique musicale de l'instrument sont définies, dans le même temps on entreprend les démarches administratives auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

A la demande de la communauté paroissiale en accord avec la municipalité, M. Mortamet, architecte en chef des Monuments Historiques de Lyon avait réalisé, en mars 1994, une « Etude préliminaire de réaménagement de l'église ». Cette recherche prévoyait non seulement d'importants travaux d'aménagement et de restauration de l'église, mais également l'installation d'un orgue à venir.

- Aménagements liturgiques pour célébrations de messes et de cérémonies familiales
- Aménagement de l'accueil aussi pour les célébrations collectives privées
- Aménagements techniques : chauffage, électricité, sonorisation, aménagements pour activités culturelles occasionnelles
- Présentation intérieure des murs, piliers, sols et objets religieux
- Aménagements des locaux annexes : chaufferie, sacristie
- En général tous les éléments participant à la présentation et à la mise en valeur de l'église
- Rechercher une solution pour diminuer la rupture frontale entre le chœur et la nef
- Etudier l'amélioration acoustique
- Revoir la nature du sol
- Déplacer l'orgue qui n'est pas au meilleur emplacement. Considérer les célébrations culturelles comme exceptionnelles

En 1995, la commune s'engage en qualité de maître d'œuvre de l'ouvrage. Par l'entremise du Ministère de la Culture, l'Etat conditionne son aide à un agrandissement du programme initial.

En 1996 la mairie consulte 11 facteurs et désigne l'atelier Bernard Hury pour la réalisation.

En 1997, la décision de lancement définitif de l'opération est lancée, une garantie bancaire sur fonds privés est obtenue et un recours à l'emprunt est envisagé.

L'association « Les Amis de l'Orgue de Charbonnières-Les-Bains » est créée.

Le 6 juin 1997 le projet est soumis au Conseil Municipal, le plan financier lui est communiqué, son coût total est de 1 025 500 francs HT. L'Etat accepte de subventionner la construction à hauteur de 25% du coût HT, la mairie s'engage pour 421400 francs et le Conseil Général s'inscrit pour 100 000 francs qu'il ne versera jamais ; restait à la municipalité et à la paroisse à trouver le reste.

Mais il ne réalise pas l'unanimité, de nombreux élus s'élèvent contre et demandent « si un orgue d'une telle importance est nécessaire à Charbonnières alors que les concerts de l'Alpha ont du mal à trouver un public ». D'autres se posent la question de savoir « pourquoi la communauté laïque doit participer à cette construction, et pourquoi une telle construction quand le budget de la Culture est déficitaire, et pourquoi n'a-t-on pas évoqué la possibilité d'une intercommunalité ? »

L'association les Amis de l'Orgue explique : « Nous voulons que l'orgue de Charbonnières soit original par rapport aux instruments présents dans la région. Le projet élaboré a été jugé très intéressant par le Ministre de la Culture qui a décidé de la subventionner à hauteur de 25% du coût, à condition d'y apporter certaines modifications jugées indispensables pour que cet instrument ait sa juste place dans le Patrimoine musical de la région. L'originalité de cet orgue unique dans la région lyonnaise, et même peu imité en France, contribuera à doter notre communauté d'un nouveau patrimoine culturel remarquable. »



Le 7 novembre 1997 le Ministère de la Culture confirme le déblocage de la subvention d'Etat. Le 13 décembre le maire de Charbonnières confirme l'ordre de démarrage des travaux au constructeur Bernard Hury, ensuite l'opération va se dérouler dans l'ordre prévu.

Le 24 février 1998, l'emplacement définitif de l'orgue est fixé dans le transept Nord (à gauche) de l'église.

Le 4 mai 1998, l'ancien orgue Saby de 1997, vendu au diocèse de Metz pour 130000 francs est démonté.

De juin 98 à avril 99, l'instrument est construit en atelier, et en juillet il est transporté à Charbonnières en pièces détachées. Il est remonté sur place en août/septembre où il sera procédé à son harmonisation et à son accord.

Sur proposition du Père Tournier, l'inauguration pourrait avoir lieu en novembre 1999, elle serait ainsi jumelée avec la fête du centenaire de l'église.

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire des Amis de l'Orgue du 11 juin 1998 il a été rappelé que l'orgue sera la propriété de la mairie, mais que son entretien sera assuré par la paroisse.

L'achèvement de l'orgue avait d'abord été prévu pour octobre 1999, mais il dut être reporté à mai 2000 en raison des travaux restant à effectuer dans l'église, notamment de la construction d'un nouveau plancher dans la nef et l'avant-chœur avec incorporation d'un chauffage par le sol à basse température. Bien qu'il fût à pied d'œuvre depuis juillet 1999, il n'était pas souhaitable de monter l'instrument tant que ces travaux ne seraient pas terminés.

Le fabricant et son équipe arrivèrent à Charbonnières le 13 mai 2000 pour le montage définitif et pour procéder à l'harmonisation et à l'accord des 1350 tuyaux de l'instrument.

A l'avenir, l'orgue est aussi appelé à devenir un instrument d'école visant à valoriser l'apprentissage de cet instrument autre que l'orgue électronique. Une double convention doit autoriser son accès aux élèves des conservatoires national et régional et permettre son usage aux jeunes musiciens dans le cadre de leurs études.

Dans ce but, il fut tenu compte, dans la conception ergonomique des claviers, jeux et pédales, d'une possibilité de les rendre accessibles aux enfants au cas où une classe d'initiation à l'orgue serait créée à l'école de musique de Charbonnières.

L'apothéose

Après deux années d'importants travaux de rénovation réalisés dans l'église, arrive enfin le moment tant attendu de présenter à la population l'aboutissement de plus de treize ans d'efforts et de persévérance de toute une communauté.

Ce fut finalement au dimanche 26 novembre de l'an de grâce 2000, jour maintes fois reporté pour cause d'inachèvement de travaux, que fut fixée la cérémonie eucharistique présidée par Monseigneur Louis-Marie Billié, Cardinal et Archevêque de Lyon, accompagné du Père Bruno Cozon, curé de la paroisse.

La messe solennelle, suivie par une assistance des grands jours, débuta par la bénédiction du nouvel orgue qui anima toute la cérémonie avec la participation du chœur liturgique dirigé par D. Malandrin. Les reports successifs de la date avaient finalement permis de grouper deux événements dans une même cérémonie : la réception de l'orgue par la paroisse et le centenaire de l'église, dont l'Autel, le Baptistère, le Tabernacle et l'Ambon furent bénits par Monseigneur Billié.

Un repas convivial réunit ensuite à la salle Sainte Luce la population de Charbonnières, les autorités civiles et religieuses ainsi que les invités. La présence de Monseigneur Billé au repas lui permit de répondre personnellement à de nombreuses questions posées par le public.



Une telle journée ne pouvait que se terminer en musique, à seize heures commença le récital inaugural de l'orgue qui sous les doigts de Michel Chapuis, grand organiste de renom international fit résonner ses 1450 tuyaux dans un programme éclectique alliant le baroque au romantique.

Depuis des siècles l'église de Notre-Dame de l'Assomption est le lieu de prière de Charbonnières ; maintenant sa nef vibre également de musique profane que prodiguent des organistes de renom participant à des concerts remarquables.

Robert Putigny
Président d'honneur

Les prêtres qui se sont succédés à Charbonnières depuis la fondation de la paroisse en janvier 1803

Messieurs les Abbés	
PUGET	7 avril 1803 - janvier 1804
DUCAT	janvier 1804 - janvier 1828
LACROIX	janvier 1828 - juin 1828
CRUIZIAT	juillet 1828 - septembre 1828
BROUILLOUX	octobre 1828 - janvier 1831
LAGET	janvier 1831 - juin 1833
ROME	juillet 1833 - mars 1835
PHILLIPON	mars 1835 - mai 1860
THEVENON	juin 1860 - août 1878
BERJON	août 1878 - novembre 1886
MARCEL	novembre 1886 - mars 1888
PAYRE	mars 1888 - février 1892
BERLIER	février 1892 - novembre 1902
BERGERON	novembre 1902 - mars 1932
DUBESSY	mai 1932 - mai 1961
PERNET	juin 1961 - septembre 1975
CORTES	septembre 1975 - décembre 1980
GILIBERT	mai 1981 - septembre 1983
DUPERRAY	septembre 1983 - septembre 1987
FLACHARD	septembre 1987 - septembre 1997
TOURNIER	octobre 1997 - août 2000
COZON	août 2000 - juillet 2005
JAPIOT	septembre 2005 - janvier 2007
THEVENON	septembre 2007 - mars 2013
CARRON DE LA MORINAIS	mars 2013 - à nos jours

Remarque :

Jean de Vauzelles (1495 - 1563), curé de Tassin, obtint 12 livres en septembre 1545 pour réparer l'église de Charbonnières.

Louis Rougeat de Marsonnat (1715 - 1797) fut curé de Charbonnières de 1740 à 1797.

